



HB/DM N°10-2010  
MODIFICATION DANS LA  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS  
DE LA VILLE DE COMPIEGNE AU  
SEIN DE LA COMMISSION  
ADMINISTRATIVE PARITAIRE

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le MAIRE de la VILLE de COMPIEGNE, Sénateur de l'OISE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée en dernier lieu par la loi n° 89-19 du 13 janvier 1989 ;

Vu le décret n° 89 229 du 17 avril 1989, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 95-1017 du 14 septembre 1995, portant modifications du décret n° 89-229 du 17 avril 1989, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le procès verbal d'installation du CONSEIL MUNICIPAL établi le 15 mars 2008 ;

Vu l'arrêté n° 389 du 8 avril 2008 portant désignation des représentants de la Ville de Compiègne au sein de diverses commissions paritaires relatives au personnel municipal ;

Vu l'arrêté n° 2089 du 03 décembre 2009 portant modification des représentants de la Ville de Compiègne au sein de diverses commissions paritaires relatives au personnel municipal ;

Considérant qu'il convient de compléter la liste des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Administrative Paritaire ;

.../...

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Sont désignés en qualité de représentants du Conseil Municipal de COMPIEGNE au sein de la Commission Administrative Paritaire de la Ville de Compiègne, et pour la durée du mandat, les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :

**En qualité de titulaires :**

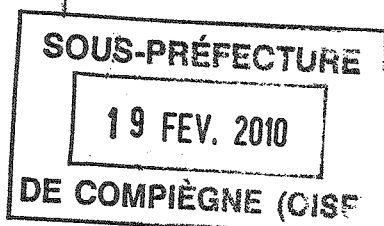
M. Philippe MARINI, Président  
M. Eric De VALROGER  
M. Joël DUPUY-de-MERY  
M. Nicolas LEDAY  
Mme Arielle FRANÇOIS  
M. Michel Le CARRERES  
Mme Marie-France GARREAU  
Mme Evelyse GUYOT  
Mme Marie-Christine LEGROS  
Mme Marie-France GIBOUT  
M. Régis de MONTGOLFIER  
M. Richard VELEX

**En qualité de suppléants :**

Mme Anne-Marie VIVÉ  
Mme Françoise TROUSSELLE  
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT  
M. Eric VERRIER  
M. Michel FOUBERT  
M. Eric HANEN  
Mme Sylvie OGER-DUGAT  
M. Christian TELLIER  
Mme Jacqueline LIENARD  
M. Philippe TRINCHEZ  
Mme Liliane VEZIER  
Mme Françoise TROUSSELLE

**ARTICLE 2 :** le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame le SOUS-PREFET de COMPIEGNE, pour contrôle de légalité, puis publié et notifié aux intéressés.

Pour Ampliation  
Pour le Maire,  
Le Secrétaire Général,



Fait à Compiègne, le 18 février 2010



Le Maire de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,  
Sénateur de l'Oise.